

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. BONNFAU.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU JARDIN DIT « JARDIN PARTAGÉ »

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite par le collège Maurice Genevoix, les écoles publiques (primaire et maternelle) de la commune, l'école privée Sainte Marthe, l'association AILAN, et la résidence Félix Gaillard pour créer un « jardin potager » « jardin d'agrément » d'actions de découverte, de nature et de sensibilisation à la faune et à la flore, et ainsi de favoriser le lien intergénérationnel.

CONSIDÉRANT que les responsables de ces structures sollicitent la mise à disposition d'une parcelle de terrain sise boulevard de la Corderie, cadastrée AM 55 d'une superficie de 9a44.

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite le conventionnement d'une mise à disposition gratuite d'un terrain communal

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de conventionnement et à autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec les intervenants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PAR 22 VOIX POUR** :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE